

**Intervention du Royaume de Belgique**  
**6<sup>ème</sup> Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies**

Point 79

**Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de  
sa 71<sup>ème</sup> session**

**Premier cluster**

New York, le 31 octobre 2019



Merci Monsieur le Président

La délégation belge remercie la Commission du droit international pour son dernier rapport et tient à féliciter ses membres pour le travail accompli.

Je souhaite en particulier remercier le Rapporteur spécial sur la

La Belgique se félicite de la suppression dans la version finale du projet

Article 2 de la CPTI de la "Convention internationale"

Statut de Rome. Comme expliqué dans le commentaire du projet d'article 2, il convient en effet de tenir compte de l'évolution du droit international des droits de l'homme et du droit pénal international dans la définition du genre.

Par ailleurs, un groupe restreint d'Etats, composé de l'Argentine, de la Belgique, de la Mongolie, des Pays-Bas, du Sénégal et de la Slovénie, appuie une initiative visant à élaborer un cadre opérationnel moderne garantissant une collaboration interétatique efficace pour la poursuite